

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA SANTE PUBLIQUE
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Josephine Byrne Garelli et consorts au nom PLR - Les BRIO : bilan et perspectives

1. PRÉAMBULE

La commission s'est réunie le 23 février 2024.

Présent·e·s : Mmes Claire Attinger Doepper (en remplacement de Sandra Pasquier), Josephine Byrne Garelli, Rebecca Joly, Sylvie Podio (présidence), Chantal Weidmann Yenny, Valérie Zonca (en remplacement de Géraldine Dubuis). MM. Jean-François Cachin (en remplacement de Philippe Miauton), Sébastien Cala, Fabien Deillon, Nicola Di Giulio, Gérard Mojon, Olivier Petermann, Cédric Roten, Blaise Vionnet, Marc Vuilleumier. Excusé·e·s : Mmes Géraldine Dubuis, Sandra Pasquier. M. Philippe Miauton.

Représentant·e·s du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) : Mmes Rebecca Ruiz, Conseillère d'Etat, Cheffe du DSAS, Sandra Gaillard Desmedt, Directrice santé communautaire, Direction générale de la santé (DGS), Alcina Matos Queiros, Responsable du pôle gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé, Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). M. Gianni Saitta, Directeur général de la DGS.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

Les BRIO (bureaux régionaux d'information et d'orientation) jouent le rôle de relais entre les différents partenaires de santé afin de diriger les personnes concernées vers l'entité de prise en charge la plus adéquate. Après 20 ans d'existence des BRIO, le moment s'avère opportun de dresser un bilan de l'activité et du fonctionnement des BRIO, et d'évaluer la pertinence et le coût d'éventuelles réformes à engager. Le postulat ne représente en rien une attaque contre les BRIO mais uniquement la demande d'un bilan et de perspectives.

Afin de se concentrer sur les BRIO eux-mêmes, la postulante souhaite retirer du postulat (partie bilan) la deuxième puce (lits d'EMS et appartements protégés manquants par région) ainsi que la sixième puce (personnel médical et soignant manquant par région). En ce sens, la postulante invite à procéder à une prise en considération partielle du postulat.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

La cheffe du DSAS donne quelques renseignements concernant chaque puce (partie bilan) du postulat :

- Croissance de l'activité des BRIO : de 2001 à 2023, l'activité est passée de 1'587 à 45'679 épisodes ouverts par an dans les quatre BRIO du canton. Le rapport d'activité 2022 du Réseau Santé La Côte indique ainsi une augmentation de 13% des dossiers traités en une année, de 20% des demandes d'hébergement en EMS, de 16% d'admissions en EMS réalisées et de 20% de courts séjours réalisés. A la base, le rôle des BRIO consistait essentiellement à orienter les personnes usagères vers les EMS. De fait, les activités de liaison et d'accompagnement social se sont beaucoup intensifiées. Aujourd'hui, les activités de liaison représentent la part prépondérante du volume des prestations délivrées par les BRIO.
- Lits d'EMS manquants par région : le Programme d'investissements de modernisation des EMS et EPSM (*PIMEMS*) pour la législature actuelle, adopté par le Conseil d'Etat, forme la réponse au

manque constaté. Ce programme prévoit une augmentation importante du nombre de lits. Dans les faits, pour de nombreuses raisons dont le dépôt d'oppositions, la création des nouveaux lits tarde. Aussi, le Conseil d'État a pris la décision de prévoir un nombre de lits supérieur au besoin, afin de disposer le moment venu d'un nombre de lits suffisant. L'autre partie de la réponse au manque identifié réside dans le développement des logements adaptés avec accompagnement (LADA).

- Nombre de personnes orientées vers des OSAD (organisations privées d'aide et de soins à domicile) : les données à disposition permettent de chiffrer le nombre de personnes orientées par les BRIO de l'hôpital vers l'aide et les soins à domicile, toutefois sans distinction possible entre CMS et OSAD.
- Nombre de personnes orientées vers un EMS dans un district voisin : cela concerne un tout petit nombre de cas. La statistique des BRIO (BRIOCHE) collecte cette information.
- Fonctionnement entre les infirmiers·ères de liaison et les BRIO : le Réseau Santé La Côte présente un modèle particulier qui voit les infirmiers·ères de liaison disposer de contrats avec les établissements sanitaires concernés (Hôpital de Morges, Groupement hospitalier de l'ouest lémanique (GHOL), Clinique La Lignière, SAMS (structure d'accompagnement médico-sociale) Silo). Dans les trois autres régions de santé du canton, les infirmiers·ères de liaison sont hiérarchiquement rattaché·e·s au BRIO du réseau de soins considéré. Une évaluation de ces modèles de gouvernance a été menée. Elle recommande une uniformisation pour tout le canton, sur le modèle de gouvernance dominant.
- Médecins de famille et personnel soignant manquants par région : des travaux sont en cours au sujet de la médecine de premier recours. Il en va de même pour ce qui concerne la pénurie de personnel soignant (programme InvestPro – Investir ensemble pour les professions des soins, de santé et du social). A cela s'ajoute la réponse, avec effets attendus courant 2026, à la *motion (20_MOT_139) Philippe Vuillemin et consorts – Revoir la LPFES à la lumière de l'évolution médico-sociale en EMS*, qui traite en particulier du rôle du·de la médecin en EMS dans le cadre de l'évolution des missions des EMS.

Une évaluation effectuée en 2021 et décrivant en particulier les prestations des BRIO (cahiers des charges, rapports d'activité) a abouti à la conclusion de la nécessité de faire évoluer les BRIO, en coordination avec l'ensemble des partenaires concernés et en tenant compte notamment des développements des missions des EMS. En conséquence, la DGS a inscrit des tâches en lien avec l'évolution des BRIO dans les contrats de prestations 2023-2027 des réseaux de soins. L'idée consiste à actualiser le cahier des charges des BRIO, à revoir leur mode de financement et à insérer l'activité des BRIO dans le développement des LADA, dans certains projets du programme Vieillir 2023 et dans les travaux en lien avec la réponse à la motion Philippe Vuillemin.

Dans la mesure où le postulat s'inscrit complètement dans les travaux en cours, le Conseil d'État ne s'oppose pas au postulat.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Un·e commissaire met en avant les éléments suivants :

- le rôle méconnu mais central des BRIO dans le système sanitaire du canton. Par exemple, le BRIO Nord Broye a vu en 20 ans un doublement des demandes qui lui sont adressées et un doublement des EPT (équivalents plein temps) mis à disposition. Dans le même temps, la complexité des situations à traiter a fortement crû. En conséquence, le BRIO Nord Broye en fait plus avec, en proportion, moins de moyens ;
- une réalité de terrain qui impose de trouver des solutions rapides et pérennes de prise en charge à domicile pour les personnes quittant l'hôpital. Dans les cas particulièrement complexes et demandant par exemple des passages fréquents à domicile, il n'est ainsi pas nécessairement possible de s'appuyer sur les OSAD et les infirmiers·ères privé·e·s, dispensé·e·s de l'obligation de prise en charge (à contrario des CMS). Dans ces circonstances, l'agilité du système de prise en charge repose sur la multiplicité des acteurs qu'il convient dès lors de ne pas opposer les uns aux autres ;

- le faible recours à l'orientation vers un lit d'EMS dans un district voisin, qui s'explique par : le nombre lui aussi limité des lits d'EMS à disposition dans les districts voisins, l'opposition des personnes concernées et/ou de leur famille à un tel placement, la difficulté d'un retour dans le district d'origine ;
- le potentiel d'amélioration des BRIO qui représentent la moins mauvaise solution pour permettre la collaboration de l'ensemble des partenaires impliqués et assurer la coordination/continuité des soins ;
- les travaux en cours de la DGS qui touchent directement ou indirectement les BRIO et leur évolution. En ce sens, le postulat ne semble pas nécessairement utile.

La cheffe du DSAS confirme que l'élaboration de la réponse au postulat attendra l'aboutissement des travaux en cours. Dans l'intervalle, pour ce qui concerne le nombre de lits d'EMS et la planification des nouvelles constructions, une présentation générale du PIMEMS 2022-2027 est convenue à l'attention de la commission.

À la suite des explications fournies, la postulante maintient finalement la deuxième puce de son postulat (lits d'EMS manquants par région). Actuellement, dans la région de Nyon, 361 lits d'EMS se trouvent à disposition pour une population de près de 16'000 personnes de plus de 65 ans. Dans la région de Morges, 528 lits sont à disposition pour une population inférieure (14'591 personnes de plus de 65 ans). Les BRIO font donc face à des disparités parfois importantes en la matière qu'il conviendrait de réduire/éliminer. Au demeurant, la postulante confirme la suppression de la sixième puce de son postulat (médecins de famille et personnel soignant manquants par région) qui fait déjà l'objet de la réponse attendue à la motion Philippe Vuillemin.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat à l'unanimité moins une abstention, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Morges, le 24 avril 2024.

*La présidente :
(Signé) Sylvie Podio*